parlementaire de la résistance. J'ai toujours eu du goût pour les gouvernements forts, j'entends forts contre l'anarchie, non contre la liberté. J'admirais fort le grand caractère de Casimir Périer, la haute éloquence de Guizot, le merveilleux esprit de Thiers. J'étais pour la sage politique extérieure de ce prince si calomnié qui n'était pas moins jaloux de la grandeur de son pays qu'ami de la paix.

La Révolution du 24 février m'a surpris et troublé comme tant d'autres. Mais enfin, puisque toute la France, la bourgeoisie comme le peuple, abandonnait ce gouvernement qui ne s'était point défendu, je me suis remis à espérer avec elle dans un gouvernement plus populaire, sans être moins libéral et moins conservateur. Je vis ce gouvernement périr avant d'avoir vécu, dans les convulsions de la guerre civile. On sait l'attitude que j'ai eue, avec quelques jeunes gens de l'Université, devant le gouvernement nouveau qui, non content de la ratification populaire de son coup de force, a voulu courber la conscience des fonctionnaires publics sous l'insolence du serment. Je refusai le serment et je m'enfermai dans ma retraite philosophique, en y emportant, je dois le dire, la haine de la force victorieuse. Voyant comment on réussissait à faire prendre au peuple français ce despotisme césarien pour le dernier mot de la démocratie, j'ai fait aussi mon rêve démocratique avec d'illustres amis politiques, mêlant les réformes pratiques à des espérances qui avaient besoin du temps pour se réaliser, et même à des utopies dont le jour ne devait peut-être jamais venir. On pouvait alors tout rêver pour cette démocratie française qu'on n'avait pas encore vue à l'œuvre. Ce rêve qui était un livre, non un pamphlet, m'a valu l'honneur de la prison, après que le refus de serment eut brisé ma carrière universitaire.

Mon parti ne s'en souvient plus. L'Evangile l'a dit : Il y a plus de joie au ciel pour un pécheur repentant que pour quatre-vint dix-neuf justes. Je ne m'en plains pas, sachant qu'un conseiller importun est plus désagréable aux siens qu'un véritable ennemi. Je lui serai toujours reconnaissant de s'être souvenu de moi, le jour où disparut l'Empire avec la fortune de la France, et où la République recueillit sa lourde succession. C'est à la peine que je fus appelé d'abord, c'est-à-dire à cette administration municipale qui n'était point une sinécure à ce moment. En m'appelant plus tard à l'honneur de représenter la grande ville du siège à l'Assemblée nationale, mon parti m'imposait un devoir auquel je ne pouvais me soustraire. Je suis allé voter, la mort dans l'âme, ce douloureux traité de paix que M. Thiers nous a présenté en pleurant.

Si quelque chose pouvait m'en consoler, c'est l'aspect de cette assemblée. Le premier mot qui frappa mon oreille, en y entrant, m'alla tout de suite au cœur. C'était la trêve de Bordeaux. Il n'y eut qu'une voix alors pour proclamer la déchéance de l'Empire, pour maudire cette Commune qui avait déjà montré sa tête hideuse à la journée du 31 octobre, pour convier tous les partis à l'œuvre de la réorganisation nationale. Ce jour-là j'ai cru la Patrie sauvée. Dans cette grande voix qui couvrait les cris de quelques furieux de gauche et de droite, je crus sentir l'âme elle-même d'une France nouvelle, oubliant pour toujours ses vieilles haines de parti, ses mortelles divisions devant l'étranger campé dans nos villes et dans nos campagnes, se vouant tout entière à l'œuvre de salut, se relevant chaque jour par le travail, par le progrès des mœurs publiques et privées, par le désintéressement, par le sacrifice, se préparant à cette revanche à laquelle doit toujours penser un peuple qui a une grande histoire.

Quelle illusion fut la mienne ! Ce beau rêve a fini avec la présidence de Thiers, dont la retraite fut une calamité publique. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Je le demande à la République de 1882, qui n'a plus de partis monarchiques à craindre.

Cette trêve de Bordeaux était une véritable trêve de Dieu, que le parti républicain eût infailliblement convertie en une paix définitive, sous le drapeau de la République, s'il fût resté fidèle à la politique juste, libérale, généreuse et patriotique de son illustre chef. Je crus comprendre, dès ce jour, la seule politique qui pût relever la *noble blessée* et lui rendre des forces. C'était de maintenir à tout prix l'union nationale que notre commune infortune avait créée tout d'un coup, en écartant de notre ordre du jour les questions qui nous divisaient pour ne nous occuper que des réformes nécessaires et urgentes qui intéressaient notre réorganisation militaire, financière, économique et administrative. Tout le reste me semblait pouvoir attendre le jour où la France, redevenue la forte, sinon la grande nation des temps passés, aurait pu reprendre ces réformes sociales qui sont dans la destinée d'une démocratie.

Voilà pourquoi j'ai mis la sourdine à ma philosophie radicale. Voilà pourquoi, moi homme de gauche, et même de gauche assez avancée, à mon entrée à l'Assemblée de 71, j'ai tant regardé à droite, à la grande surprise de mes amis politiques qui me reprochaient sans cesse de n'avoir d'yeux que pour cette droite maudite que l'on commençait à regarder de travers. Eh oui, sans doute, j'ai beaucoup erré à travers les partis. Ayant plus d'amis à l'Union républicaine que partout ailleurs, j'ai été à la gauche. Puis je suis allé de la gauche au centre gauche. Et si j'avais rencontré, dans le parti républicain, un groupe encore plus libre des passions et des rancunes de parti que le centre gauche, je serais allé jusque-là. J'errais ainsi, cherchant partout la conciliation, la paix, l'amour du pays. J'aurais été capable d'aller chercher le patriotisme même à droite, si, chassé de tous les groupes de gauche, il n'eût pas eu d'autre refuge. Qui de mes vieux amis m'en fera un crime ?

J'aurais pu, comme d'autres, sortir sénateur de l'Assemblée de 1871, par l'élection de mes collègues. J'avais assez leur estime et leur sympathie pour pouvoir l'espérer. Mais j'étais de l'espèce des indépendants qui n'obéissent au mot d'ordre de leur parti que quand il n'en coûte pas trop cher à leur raison et à leur conscience. Par exemple, ayant écrit et parlé contre le scrutin de liste, j'aurais perdu ma propre estime, si j'avais consenti à voter contre mon opinion pour gagner un siège au Sénat. Peut-être même, plus tard, mon parti m'y eût ouvert ses rangs, s'il m'eût cru capable d'approuver ou de subir toutes ces lois contre la justice et la liberté que nos ministres ont fini ou finiront par arracher à la faiblesse du Sénat. Mais on savait qu'on ne pouvait compter sur moi, en pareils cas.

Voilà comment je suis sorti de la vie publique, sans avoir l'envie d'y rentrer autrement que dans la nécessité d'un devoir patriotique. Je n'en ai pas moins gardé le soucis de la chose publique, dont je ne me désintéresserai jamais, quoi qu'il arrive. J'en cause sans cesse avec mes amis et adversaires. J'en écris partout, lorsque j'en trouve l'occasion, dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui est toujours la reine des revues de l'Europe, dans la *Revue de France*, qui a vécu, dans le *Courrier du Dimanche*, que le courage et le dévouement n'ont pu faire vivre, dans le *Gaulois*, où M. Jules Simon nous montre chaque jour qu'il n'a pas plus de supériorité dans la presse que dans le Parlement, c'est au point que j'en oublie la philosophie, ma vieille passion.

J'en fais l'aveu sincère, depuis nos malheurs, je ne suis plus le philosophe qui rêvait une démocratie idéale comme politique intérieure, les Etats-Unis d'Europe comme politique extérieure. Je ne suis plus qu'un patriote s'attachant à notre France mutilée par l'étranger, déchirée par les mains parricides de ses enfants, sans force, sans prestige, sans espérance dans une telle situation, à cette chère patrie que je voudrais voir unie, entière et glorieuse, avant de mourir. Je ne me plains pas d'un isolement que je n'ai rien fait pour éviter. Je n'envie point la fortune d'anciens compagnons d'armes que la discipline ou la camaraderie condamne au vote silencieux et résigné. J'ai parfois le regret de ne pouvoir, au Parlement, combattre le bon combat avec quelques amis restés fidèles à cette sainte cause de la justice et de la liberté. Mais je me demande si je saurais, devant ce qui se passe, n'être pas violent. J'aime mieux rester dans ma solitude avec mes tristesses, mes amertumes et aussi mes espérances; car je suis de ceux qui ne veulent jamais désespérer de notre grand et malheureux pays.

Le monde officiel de la politique me semble avoir perdu le sens de la réalité et de la vie dans le jeu des intrigues parlementaires ou dans le souci des intérêts électoraux qui l'absorbent. Il ne se fait guère que de la petite et mauvaise besogne à la Chambre des députés. Il s'en ferait de plus noble et de meilleure au Sénat, si le Sénat pesait davantage dans la balance des grands pouvoirs de l'Etat. Mais ce n'est point au Parlement que se décideront nos destinées; ce sera dans le grand corps électoral qui s'appelle le suffrage universel. La presse y préparera l'irrésistible réaction qui doit ramener tôt ou tard notre maître à tous dans la voie du salut. Nul journal ne fera plus que le vôtre, avec sa puissante voix, pour provoquer cette réaction. Voilà pourquoi je viens pous demander de joindre ma petite note à toutes celles dont l'ensemble ne peut manquer de produire un effet décisif sur l'opinion publique.

Voilà toute mon histoire ; et maintenant amis et adversaires, j'attend votre jugement. Loin de moi l'orgueil de dire, à la façon de Rousseau, que nul ne fut meilleur citoyen que moi. Mais, la main sur la conscience, je ne crains pas de mettre mes adversaires, à quelque parti qu'ils appartiennent, au défi de trouver dans mes paroles, dans mes actes, dans mes résolutions, un autre mobile que la passion du bien public. Je n'ai jamais eu en vue d'autre intérêt que celui-là. Si j'ai quelque chose à regretter dans ma vie publique, je n'ai rien à désavouer. J'ai toujours marché la tête haute, fort de mes intentions, à travers les situations diverses et les parties contraires, avec tout ceux qui comme vous, monsieur le directeur, veulent l'ordre, la liberté, la justice la paix des âmes, la puissance et la grandeur de la patrie. Je serai au *Figaro*, ce que j'ai été à l'Assemblée nationale, à la *Revue des Deux-Monde*, à la *Revue de France*, au *Courrier du Dimanche*, au *Gaulois*, un incorrigible libéral, un ardent patriote, un républicain qui a toujours eu pour devise : la liberté avant la République, la patrie avant tout !

ÉTIENNE VACHEROT.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier.)

LA RÉSISTANCE QUAND MÊME

Le *Temps* reçoit de son correspondant particulier la dépêches suivante :

« Alexandrie, 7 juillet, 8 h. 35 matin.

» Les rapports de Ragheb avec Dervich semblent difficiles.

» Arabi fait dire qu'il résistera, même à la Turquie.

» On croit que ce ne sont là que des menaces; mais, si elles étaient exécutées, la Turquie en tirerait avantage contre les réserves que la conférence aurait mises a son intervention. »

Les restrictions à l'interventton Turque

Le *Temps* publie les dépêches suivantes ;

« Constantinople, 7 juillet.

» Je crois savoir que les conditions auxquelles la Turquie serait invitée à intervenir en Egypte sont les suivantes :

» Rétablissement du *statu quo* normal en Egypte, tel qu'il a été établi par les firmans impériaux ;

» Respect des engagements et des arrangements internationaux ;

L'occupation militaire de l'Egypte par les troupes turques ne pourrait excéder trois mois; ce délai ne pourrait être prolongé que du consentement des puissances.

« Les frais de l'occupation seraient à la charge de l'Egypte.

» Une note identique, relatant les décisions de la conférence, sera remise à la Porte par chacun des ambassadeurs des six puissances.

» La conférence a suspendu ses séances jusqu'après la réponse de la Porte.

A Alexandrie

Alexandrie, 7 juillet, 4 h. 20, soir.

Une reconnaissance navale, exécutée hier, a aperçu sur les terrassements, situés autour du port, 98 canons dirigés contre le port.

Les navires marchands ont quitté le port intérieur, laissant la place à l'escadre.

Le Consulat anglais et les principaux Anglais qui sont restés jusqu'à présent au Caire, s'embarquent aujourd'hui à bord des navires anglais.

Nouvelle panique à Alexandrie

Alexandrie, 7 juillet

Hier soir, à neuf heures, a eu lieu une nouvelle panique. Tous les consuls engagent leurs nationaux à partir.

Les consuls généraux, dans la réunion qu'ils ont tenue, ont décidé que, eu égard à la grande quantité de maisons appartenant à des Européens, ils demanderaient à l'amiral Seymour de différer le bombardement d'Alexandrie, s'engageant à en loyer, en attendant, leurs bons offices auprès du gouvernement égyptien, dans le cas où la réponse à l'ultimatum n'aurait pas été satisfaisante.

L'amiral Seymour a répondu qu'il n'était plus possible de compter sur les protestations des chefs militaires, mais que si les consuls pouvaient les déterminer à cesser complétement les travaux de fortification, ils atteindraient probablement l'objet de leur désir.

Des avis officiels, venus du Soudan, annoncent qu'Abdallah, le faux prophète, attaqué par 3000 hommes de troupes égyptiennes, leur a fait subir une sanglante défaite: 2000 soldats égyptiens ont été tués, 4 canons et 3000 fusils ont été pris. Le faux prophète a la tête de 7000 hommes marche vers Sennaar.

La situation s'aggrave

Alexandrie, 7 juillet.

La situation est tendue. Lord Seymour ne trouve pas satisfaisante la réponse du ministère à ses observations sur les travaux de fortification. On assure que les consuls s'efforcent de retarder l'effet des menaces de l'amiral anglais.

Les nouvelles du Soudan sont mauvaises.

Tentatives de pacification en Egypte

Alexandrie, 7 juillet, 8 h. 2 m. soir.

Le consul général de France a reçu des instructions afin d'employer tous ses efforts pour empêcher les hostilités d'éclater.

Les cercles diplomatiques considèrent la réponse de Ragheb-pacha à l'ultimatum anglais, comme peu satisfaisante. Les consuls généraux se sont réunis, dans l'après-midi, sauf le consul anglais, afin de persuader à Ragheb-pacha de faire une réponse plus conciliante.

Le consul anglais a refusé de participer à la réunion.

Lord Seymour a fait des propositions médiatrices.

Crise ministérielle en Egypte

Constantinople, 7 juillet.

Abdur-Rahman, premier ministre, a donné sa démission. Kadi-pacha, actuellement à Andrinople, a été appelé près du sultan.

L'escadre de la Manche

Malte, 7 juillet.

L'escadre de la Manche change de destination. Les troupes qui s'embarquent demain, à bas des cuirassés sont envoyées à Chypre.

Envoi de troupes anglaises en Egypte

Madrid, 7 juillet.

Une dépêche de Gibraltar annonce que deux bataillons anglais ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour Malte.

Souscription pour les émigrants

Marseille, 7 juillet.

Dans sa séance d'aujourd'hui la chambre de commerce a ouvert une souscription en faveur des émigrants d'Egypte et a souscrit pour 3.000 francs.

La gauche radicale

Paris, 8 juillet.

La gauche radicale a procédé hier au renouvellement de son bureau dont les pouvoirs arrivaient à expiration. Le nouveau bureau est ainsi constitué : MM. Rivière, président, Labuze et Dubois (Côte-d'Or), vice-présidents, Bovier-Lapierre et Fréry, secrétaires.

L'état de santé de Mgr Czacki

Mgr Czacki est toujonrs à peu près dans le même état, mais le malade se trouve plus calme et les craintes ont diminué.

La situation religieuse en Pologne

Les catholiques polonais, persécutés et privés de leurs pasteurs depuis bien des années, ont été très affectés de voir que, dans le dernier consistoire, le Saint-Siège n'a pu préconiser aucun évêque pour les sièges de Pologne. Une dépêche que nous donnons aujourd'hui annonce que les négociations entre la Russie et le Saint-Siège se poursuivent dans les meilleures conditions. Mais le *Courrier de Posen*, du 5 courant, a reçu de Varsovie la nouvelle que sept des plus dignes prêtres polonais, du diocèse de Vilna, avaient été dernièrement déportés en Sibérie, grâce aux intrigues de l'intrus Zylinski.

Le canal du Nord

Paris, 7 juillet, 4 h. 36 soir.

La commission des voies navigables a entendu aujourd'hui M. Flament, autcur du projet du canal du Nord, l'ingénieur en chef de la navigation du département de l'Oise; celui du département de la Seine-et-Oise et l'ingénieur de la Seine, qui construit des barrages sur la Seine-et-Oise.

Tous ont exprimé l'avis que la construction du canal projeté présenterait de grands avantages.

Selon eux, dans la section comprise entre Jonville et Paris, il suffirait d'exhausser quatre ponts pour rendre permanente la navigation suspendue au moment du chômage et de la crue des eaux.

La commission a également entendu M. Lebaudy, auteur d'un amendement tendant à l'ajournement de la partie du canal comprise entre Jonville et Paris.

La commission n'a pris aucune décision.

Elle délibérera, dans sa prochaine séance, sur es renseignements fournis par les ingénieurs.

La réorganisation cantonale

Paris, 7 juillet, 6 h. 50 soir.

La commission municipale a continué la discussion du projet d'organisation cantonale.

Elle a ajouté une disposition additionnelle à l'art. 16 obligeant le préfet ou le sous-préfet à se rendre au conseil cantonal, lorsque celui-ci manifestera le désir de l'entendre.

Elle a modifié l'art. 18 en ce sens que les séances seront *nécessairement* publiques au lieu de l'être *facultativement*.

Elle adopte divers autres articles réglant les attributions de ces conseils.

L'impopularité de M. Gambetta

A l'occasion des obsèques d'un ami intime de M. Gambetta, le citoyen Clcray, ancien adjoint au maire, ancien conseiller municipal du troisième arrondissement, quelques opportunistes avaient organisé une petite manifestation. Ils avaient fixé l'heure de l'enterrement à onze heures du matin, au moment où les ouvriers de ce quartier industriel et commerçant sortaient des ateliers.

Disons tout de suite que les admirateurs de M. Gambetta, qui a suivi le corbillard jusqu'au cimetière du Père Lachaise, le chapeau sur la tête, n'ont pas réussi dans leur entreprise.

Une foule de curieux se trouvaient dès dix heures aux abords de la maison mortuaire, où de nombreuses couronnes ont été déposées ; elles portaient les inscriptions suivantes : « 1848 — République — 1870. — Le comité radical républicain du troisième arrondissement. — A mon mari. — Les enfants de Paris. — Regrets. — Souvenir. »

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Pierron, négociant ; M. Ranc, député et M. Legris, ancien député. Le deuil était conduit par M. Spuller, accompagné de MM. Gambetta, Langlois, Hébrard et Gaubet.

Place du Château-d'Eau, un individu a crié : « Vive Gambetta ! » Ce cri n'a pas trouvé d'écho dans la foule. Place de la mairie du deuxième arrondissement, une femme a été arrêtée pour insulte au cortége.

L'inhumation a eu lieu dans la 6e division, avenue des Peupliers. Trois discours ont été prononcés par MM. Spuller, député et Hubner, président du comité radical, et au nom des amis de captivité, par un ancien déporté.

A la sortie du cimetière, quelques assistants ont crié : « Vive Gambetta ! vive le patriote ! vive la Défense nationale ! » Ajoutons que ces cris étaient isolés. Le grand maître de l'opportunisme est parti en voiture, n° 12037, accompagné du fils du maire du vingtième arrondissement.

Le contrat d'association

Paris, 7 juillet, 4 h. 36 soir.

L'article 3 de la proposition Waldeck-Rousseau, qui vient d'être adopté est ainsi conçu : « Toute conpention ayant pour but ou pour résultat soit au moyen de vœux, soit par un autre engagement, d'emporter la renonciation totale ou partielle au libre exercice des droits attachés aux personnes ou de subordonner cet exercice à l'autorisation d'une tierce personne, est illicite, comme contraire à l'ordre public.

L'article 4 modifie les articles du Code penal édictant les pelnes encourues par l'association.

Le rendement des impôts

Paris, 7 juillet, 9 h. soir.

Le rendement des impôts, pour le mois de juin, dépasse les prévisions budgétaires de dix millions. Les excédants atteignent cinquante-huit millions pour les six premiers mois.

Mort d'un général

Le général Borré-Verrier, commandant la 1re brigade de cuirassiers, est mort hier à Senlis.

Promotions militaires

Par décret en date du 6 juillet 1882, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division. MM. les généraux de brigade : Zénon-Eugène Lamy, commandant la 9e brigade d'infanterie, en remplacement de M. le général Auguste-Alexandre Ducrot, admis dans la section de réserve.

François-Achille Thomassin, commandant la division d'Oran, en remplacement de M. le général de Maussion, admis dans la section de réserve. — Jean Thibaudin, commandant la 22e brigade d'infanterie, en remplacement de M. le général Appert, admis dans la section de réserve. — Charles-Bernardin-Marie de Montluisant, commandant l'artillerie du 15e corps d'armée, en remplacement de M. le général Fraboulet de Kerléadec, admis dans la section de réserve.

Les lois irlandaises à la Chambre des communes

Londres, 7 juillet, 9 h. 15 m. soir.

Les conservateurs et quelques libéraux combattent l'amendement proposé par le ministère pour limiter les visites domiciliaires à la journée, sauf dans les cas où la police croit à une réunion de société secrète.

M. Gladstone déclare que si l'amendement est rejeté, il devra se préoccuper de sa situation personnelle.

Les assassins de lord Cavendish

Vingt mille livres sterling (500,000 francs), sont proposées à celui qui amènera la découverte des assassins de M. Burcke et de lord Cavendish.

Le transfert des condamnés à Nimes

Paris, 7 juillet, 9 h. 6 m. soir.

M. Goblet vient de donner des ordres afin de faire transporter immédiatement à la maison centrale de Nimes, les condamnés tombés gravement malades à la maison centrale de Fontevrault, par suite de la rigueur du climat.

Chambre des Communes

L'amendement Thelgam est rejeté par 207 voix contre 194, c'est-à-dire à treize voix de majorité contre le gouvernement.

M. Gladstone déclare que dans toute autre circonstance, il aurait demandé à la Chambre de l'ajourner, mais, vu l'état de l'Irlande et le caractère du bill de coercition, il estime que la Chambre doit en continuer la discussion dans la soirée.

La séance est suspendue jusqu'à neuf heures.

CHOSES ET AUTRES

Seymour et Conrad. — *Paris-Journal* a publié hier les premières instructions adressées à l'amiral Conrad par le ministre de la marine.

Voici les dernières :

1° L'amiral Conrad ne déjeûnera que lorsqu'il sera sûr que lord Seymour aura déjeûné. Le menu sera le même ;

2° Quand l'amiral Seymour sera souffrant, l'amiral Conrad devra être indisposé. Si lord Seymour s'enrhume, l'amiral Conrad devra tousser ;

3° Si l'on s'empare d'Arabi pacha, lord Seymour gardera Arabi et il cédera pacha à l'amiral Conrad ;

4° Si lord Seymour perd un bras, l'amiral Conrad se fera amputer ;

5° Dans le cas où l'amiral anglais prendrait une pyramide, l'amiral français en prendrait une autre immédiatement. Si le premier se contente de prendre un grog, le second prendra un punch *Grossot* ;

6° Dans le cas où, du haut de ces pyramides, quarante siècles contempleraient les deux amiraux, les deux nations auraient vingt siècles chacune.

Ces instructions ne sont que l'application d'une phrase consacrée.

— Tirez les premiers, messieurs les Anglais ! Bien mieux, l'inaction à laquelle est condamné notre amiral a été depuis longtemps prévue par Boileau qui conseillait d'

Imiter de *Conrad* le silence prudent
ALBIN VALABRÈGUE.

°°°

On raillait, devant Berryer, l'habitude qu'ont certains orateurs, de se servir à tous propos de lieux communs.

— Ne dites pas de mal des lieux communs, riposta Berryer, c'est avec ça que j'ai toujours le mieux réussi.

°°°

Un gendarme a usé de tous les moyens connus pour faire marcher son cheval, qui s'obstine à piétiner sur place.

— Ah ! ça, s'écrie-t-il enfin, pour « avancer », il te faut donc aussi une décision ministérielle ?

°°°

Le comble de l'art chez un décrotteur :
Faire luire une espérance.

Le comble de la probité :
Rendre l'âme.

Le comble de la valse :
Tourner en ridicule.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ÉPURATION DES EAUX DE L'ESPIERRE. — La commission intercommunale, instituée par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 7 juin 1881, vient de publier les procès-verbaux de ses délibérations. Voici quelles ont été ses conclusions :

1° L'épuration par le sol des eaux de l'Espierre paraissant peu praticable, eu égard à la nature spéciale de ces eaux et à celle des terrains sur lesquels il faudrait les répandre, il convient de recourir à l'épuration chimique, à moins qu'une société présentant des garanties suffisantes ne s'engage dans un avenir prochain à appliquer un autre procédé ; 2° L'épuration chimique, appliquée à la totalité des eaux de l'Espierre, occasionnerait une dépense exagérée. Il faut y renoncer ; 3° L'épuration des eaux de peignages par les procédés actuellement connus paraît plus pratique. Toutefois, en présence des observations présentées par les peigneurs, il est à craindre qu'ils ne se chargent pas eux-mêmes de cette épuration ;

4° Il appartient donc aux villes de Roubaix et de Tourcoing de capter les eaux des peignages et de les réunir en un ou plusieurs points, où l'on procéderait à leur purification, en y joignant au besoin les eaux des autres industries insalubres, à moins toutefois que les industriels ne se décident à faire l'épuration eux-mêmes à bref délai ; 5° Les principaux éléments d'infection de l'Espierre ayant ainsi disparu, la situation de ce ruisseau sera assez améliorée pour que l'on n'ait plus à se préoccuper des plaintes de ses riverains et de ceux de l'Escaut; 6° Pour que l'effet des mesures prises se manifeste immédiatement, il conviendra de curer à vif le lit de l'Espierre jusqu'à son confluent avec l'Escaut ; 7° Enfin, il est opportun que l'Administration intervienne pour prescrire, d'une manière générale, le desuintage des laines en suint, et pour interdire l'emploi de l'acide sulfurique dans le traitement des eaux de lissage.

Aussitôt qu'ils ont connu les conclusions des commissaires, les peigneurs de Roubaix et de Tourcoing se sont réunis et ont émis cet avis :

« 1° Qu'il n'y a lieu à aucune distinction entre les eaux de peignages et les eaux ménagères ou industrielles ;

» 2° Que le traitement de ces eaux doit être opéré par les soins des villes, selon les méthodes qui seront reconnues les plus efficaces par l'administration supérieure ;

» 3° Que, de même qu'il serait injuste d'exiger des sacrifices d'une ou plusieurs industries spéciales, il serait impossible, en l'état actuel des finances des deux villes, de mettre l'épuration des eaux à leur charge exclusive ;

» 4° Qu'il y a, en conséquence, lieu à intervention de l'Etat et pour l'indication des procédés à employer, et pour les mesures à prendre, et pour les combinaisons financières à adopter. »

A la date du 26 juin dernier, M. le Préfet du a adressé à M. le Maire de Roubaix une lettre dont voici le texte :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser l'exemplaire des procès-verbaux des délibérations de la commission intercommunale instituée par arrêté préfectoral du 7 juin 1881, à l'effet de rechercher les moyens à employer pour améliorer l'état de l'Espierre, au point de vue de la salubrité.

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir ces exemplaires aux principaux intéressés, notamment à MM. les Peigneurs de laine, en leur faisant remarquer qu'il est urgent d'assainir les eaux envoyées dans le ruisseau de l'Espierre, comme l'indique la commission intercommunale qui a voulu, dans ses conclusions, réserver le cas où ils épureraient eux-mêmes leurs eaux à bref délai et a ainsi manifesté implicitement le désir qu'ils fussent mis en demeure d'exécuter cette épuration. Je vous prie de leur rappeler cette obligation, et je crois devoir insister auprès de vous, Monsieur le Maire, pour faire ressortir combien il serait avantageux que cet assainissement fût promptement exécuté par les industriels, afin d'éviter les poursuites judiciaires qui seraient exercées contre eux, s'ils ne se conformaient pas aux conditions fixées par les autorisations qui leur ont été accordées et qui prescrivent l'épuration de leurs eaux

Je vous serai obligé de me faire connaître, dans un délai de quinze jours au plus tard, les noms des peigneurs de laine, teinturiers ou apprêteurs qui ne sont pas munis d'une autorisation préfectorale, et de les mettre en demeure de régulariser leur situation sans le moindre retard. A cet effet, les industriels devront m'adresser une demande spéciale sur timbre accompagnée d'un plan de détail de l'établissement et d'un plan des lieux dans un rayon de 150 mètres. Ces plans devront être dressés par un homme de l'art, architecte ou géomètre, à l'échelle de 1 à 2,500 pour le plan général et de 5 millimètres par mètre pour le plan de détail.

J'espère, Monsieur le Maire, qu'éclairés par vous sur les graves conséquences qu'entraînerait leur refus de satisfaire aux injonctions de l'Administration, les industriels n'hésiteront pas à épurer eux-mêmes leurs eaux industrielles.

MM. les Membres français de la Commission internationale qui a été instituée en 1881 par le Gouvernement français et le Gouvernement belge, afin de proposer les mesures à prendre pour l'amélioration des cours d'eaux communs à la France et à la Belgique, visiteront, dans la première quinzaine du mois de septembre prochain, tous les établissements qui déversent des eaux impures dans l'Espierre et ses affluents, tant ceux qui sont actuellement autorisés que ceux dont l'autorisation ne serait pas encore accordée. Si, à cette époque, des mesures suffisantes n'avaient pas été prises pour l'assainissement de ces cours d'eau, l'Administration serait obligé d'agir d'office contre les villes de Roubaix et de Tourcoing, par application de la loi du 16 septembre 1807.

Je vous prie de vouloir bien faire remettre, par les soins du Commissaire de police, la présente mise en demeure aux industriels qui envoient des eaux impures dans les égoûts et les cours d'eau, et notamment à MM. les peigneurs de laine, teinturiers ou apprêteurs dont la liste est ci-jointe et faire retirer récépissé de cette mise en demeure ou faire dresser un procès-verbal de notification.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord,
JULES CAMBON.

RÉSULTATS DES EXAMENS POUR LE CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES. — Jeudi ont eu lieu les examens oraux des garçons pour le certificat d'études primaires dans les deux cantons de Roubaix. En voici les résultats :

CANTON DE ROUBAIX-OUEST. — 99 candidats ont pris part aux épreuves écrites : 61 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales, et les ont subies avec succès, ce sont pour l'*Ecole de la rue du Bois*, dirigée par M. Alexandre Faidherbe.

1. Bettebière Jules, 68.—2. Lepers Henri, 66.—3. Castel Emile, 61 1/2.—4. Delsaut Ernest-Huys-Charles, Poissonnier Alfred, 60. — 7. Weinmans Albert, 55. — 8. Delescluse Emile, Uys Edouard, 58 1/2.—10. Tonneau Léon, 57 3/4.—11. Deblauwe Henri, 57 1/2.— 12. Roussé Carlos, 57 1/4.

13. Huyghe Florimond 57. — 14. Snanwaert Georges, 56 3/4. — 15. Cailbois Louis, 55 3/4. — 16. Delannoy Emile, 55 1/4.—17. Delcporte Léon, 54 3/4. — 18. Thieffry Arthur, 54. — 19. Gaçon Fortuné 53 1/4. —20. Bataille Georges, 53. — 21. Coopmann Joseph, Denuyck Gustave, 52 1/2. — 23. Scarcérieau Paul, Debuire Désiré, 52 1/4.—25. Alexandre Albert, 52.— 26. Lelièvre Henri, 51.— 27 Hennion Paul, 50 1/4.—28. Deleporte Eugène, Bouche Henri, 49 1/4. — 30. Farvacque Ch., 49.— 31. Vanchoore Jules, 47 1/4. — 32. Delepouille Albert, 46 1/2.— 33. Vossaert Henri, 44 1/4. — 34. Carbon Marcel, 43.

Ecole de la rue Brézin, dirigée par M. Aristide Faidherbe 1. Debruyne Eugène, 67 1/4.— 2. Vivier Louis, 65 1/4. — 3. Vandebeuque Grégoire, 60 1/4. — 4. Florin Emile, 57 1/2. — 5. Judicq Emile, 56 1/4. — 6. Desmet Désiré, 55 1/2. — 7. Delcourt, 53 1/2.—8. Chesquière Henri, Nisse Louis, 52 1/2.— 10. Lefebvre Victor, 52 1/4.— 11. Morlaque Henri, 51.— 12. Renard Paul, 50. — 13. Sticanne Henri, 49 1/4. — 14. Renard Eugène, 47 1/2.—15. d'Halluin Auguste, 46 1/2.—16. Florin Louis, 44 1/2.— 17. Braem Julien, 43.

M. Mathieu, de Croix, a eu 7 élèves admis.

M. D'Hermier, du Crêchet (Croix), en a eu 4.

DANS LE CANTON EST 50 candidats ont été admis sur 87.

M. Leroy, rue Pierre de Roubaix en compte 13, dont un très-remarquable, c'est le jeune Desbonnets Victor. — Monsieur Estrabant en a eu 7. — M. Lerat, 4.—M. Loridant, de Watrelos, 6. — M. Duhamel, de Watrelos, 5. — M. Hunet, de Watrelos, 4.

LE BACCALAURÉAT. — Trois élèves de philosophie du collège viennent d'être reçus par la Faculté de Douai bacheliers ès-lettres le même jour. Ce sont MM. Henri Ducatteau, Georges Delannoy et Joseph Lecoutre.

M. Henri Ducatteau a, de plus, mérité une note de distinction ou mention honorable.

BREVET DE CAPACITÉ. — Mlle Louise Screpel, de Roubaix, élève de Mlle Leclercq, vient d'obtenir aux examens de Douai le brevet de capacité.

GUSTAVE NADAUD, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE. — Jeudi, a eu lieu, à l'Académie française, la séance publique annuelle de distribution des prix.

Voici comment s'est exprimé M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages de M. Gustave Nadaud :

« Tout finit par des chansons » a dit Beaumarchais. Ne nous en plaignons pas, Messieurs, et souhaitons toujours qu'il en soit de même.

» Il ne s'agit pas ici, de rappeler les titres que personne n'ignore, et trop heureux les hommes dont il suffit de prononcer le nom pour que chacun comprenne et applaudisse.

» Est-ce un poète, est-ce un musicien, est-ce un philosophe ? C'est tout cela, Messieurs : c'est un chansonnier ! Depuis plus de trente ans, il chante ; ses chansons nous sont allées au cœur et nous les avons chantées après lui.

C'est Bonhomme
Qu'on me nomme...

a-t-il un jour, et le nom lui en est resté.

» J'allais vous parler du talent, de la bonne grâce, de la belle humeur, du désintéressement et de toutes les vertus de ce bonhomme ! Je m'arrête ! Déjà, du milieu de vous, j'entends s'échapper comme l'écho d'un refrain connu qui nous dit : *Vous avez raison !* quand je vous annonce que l'Académie décerne l'un de ses plus gros prix, le prix Vitet, à M. Gustave Nadaud. »

CONCERT. — La *Fanfare Delattre*, qui s'est fait entendre dimanche et jeudi derniers dans nos concerts publics, nous a une fois de plus mis sous le charme d'une exécution brillante et distinguée. Dimanche, le temps était engageant, et la foule, accourue pour écouter la vaillante société, a interrompu les exécutions par de fréquents applaudissements. Nous adressons tous nos éloges à M. Desmadryl, pour le solo de piston qu'il a enlevé avec une justesse et une facilité étonnante. Jeudi, la pluie a empêché les admirateurs de la *Fanfare Delattre* d'aller l'acclamer de nouveau au square Notre-Dame.

Il est regrettable aussi que *Les Mélomanes Roubaisiens* n'aient eu, pour le même motif, un plus grand nombre d'auditeurs. Cette société, composée presque exclusivement d'artistes et possédant plusieurs voix d'un très grand mérite, a chanté d'une façon charmante deux chœurs, que nous engageons beaucoup les Roubaisiens à aller entendre, demain dimanche, au parc de Barbieux.

Voici le programme du concert qui sera donné par la Fanfare municipale de Lannoy, l'harmonie *La Concordia* et la société chorale *Les Mélomanes Roubaisiens*, le dimanche 9 juillet 1882, de 5 à 8 heures du soir, au Parc de Barbieux.

Harmonie LA CONCORDIA. — Allegro militaire, XXX. — *Une Soirée à Bilbao*, fantaisie, Clodomir. — *La Revue d'honneur*, id., id. — Fantaisie polonaise, Baudonck.

MÉLOMANES ROUBAISIENS. — *La Bienfaisance*, chœur, F. A. Gevaert. — *Les Paysans*, id., A. Saintis.

FANFARE MUNICIPALE DE LANNOY. — *En avant !...* allegro militaire, XXX. — *La Confiance*, ouverture, Van Remoortel. — *La Couronne d'Or*, id., Victor Buot. — *Joliette*, polka, E. Marie.

CERCLE DES CARABINIERS ROUBAISIENS. — Dans le résultat du concours de tir des *Carabiniers roubaisiens*, nous avons oublié de citer M. Pirnay, de Roubaix, qui a obtenu le 11e prix, cible d'honneur, avec 3,6,6,6/4, 25 points.

PETITES KERMESSES. — Dimanche, 9 juillet, le quartier dit « *Le Cul-de-Four* » célèbre sa petite kermesse annuelle.

TOMBOLA. — Voici la liste des numéros dont les